



Montreuil, le 29 janvier 2018

**MOUVEMENT DANS LA PÉNITENTIAIRE :  
UN PROTOCOLE REJETÉ PAR LA MAJORITÉ  
NE FAIT PAS UN ACCORD.**

Il faut le dire à nouveau et sans aucune lassitude : le mouvement engagé par les personnels des établissements pénitentiaires est révélateur de questions essentielles qui appellent de véritables réponses sur le fond.

A cet égard, le texte proposé par la ministre, au nom du gouvernement, après plus de 10 jours d'une lutte exemplaire est loin, très loin, d'être à la hauteur des enjeux.

C'est ce que, à juste titre, souligne la CGT Pénitentiaire dans ses 2 communiqués des 26 et 28 janvier 2018.

Rappelons ce que dit la loi : dans la Fonction publique, un accord n'est valide que s'il est signé par des organisations syndicales représentant la majorité des voix aux élections professionnelles.

Tel n'est pas le cas avec le seul aval d'un unique syndicat.

Au vu de quelques commentaires diffusés depuis vendredi – y compris par des hauts représentants du ministère, ce qui est quand même un comble – cette précision n'est vraiment pas inutile.

L'UFSE – CGT demeure totalement solidaire de la CGT Pénitentiaire, de son inscription exemplaire dans ce conflit, et des légitimes exigences des personnels toujours pas satisfaites aujourd'hui.

Il faut davantage de créations d'emplois, de meilleurs déroulements de carrière, de meilleurs salaires et une véritable reconnaissance des missions publiques exercées.

Il faut aussi une autre politique carcérale qui ne passe pas par le tout répressif.

Enfin, il faut sortir du statut spécial qui prive les personnels du droit démocratique fondamental qu'est le droit de grève.

L'UFSE-CGT soutient la démarche de la CGT Pénitentiaire qui appelle les salariés à décider démocratiquement des suites à donner à leur légitime mouvement.